



## **Déclaration de la FSU Loiret Comité Technique Paritaire du mardi 02 février 2010**

Depuis des mois, la FSU n'a cessé d'alerter et de mobiliser les personnels, de la maternelle à l'université, contre la politique du gouvernement qui campe sur le non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, affiche une satisfaction sans nuance à propos de la réforme des lycées et de la formation des maîtres. Aux niveaux national et académique, comme dans notre département, les collègues réagissent avec inquiétude et colère aux conséquences néfastes de cette politique de destruction du service public d'Éducation. La FSU continuera d'intervenir auprès des collègues pour rompre avec la politique de suppression de postes, créer au contraire les postes répondant aux besoins d'un service public d'Éducation plus juste et plus égalitaire, dans les écoles, collèges et lycées.

**Dans le second degré**, afin de maintenir à peu près les moyens des lycées pour mieux faire passer la pilule de la réforme, ce sont les collèges que l'on ponctionne, une fois de plus.

Ainsi, pour 72 élèves en plus de prévisions 2009 à prévisions, c'est l'équivalent de 16 ETP qui sont supprimés dans les collèges dans le Loiret. Les SEGPA sont aussi touchées avec 2 ETP en moins pour une perte de 5 élèves, ce qui ne laisse pas de s'interroger sur les logiques comptables à l'œuvre. Les collèges classés ZEP continuent à perdre une centaine d'élèves, ce qui pose à nouveau le problème de l'assouplissement de la carte scolaire et des moyens accordés à l'éducation prioritaire.

En moyenne, le H/E baisse de 0.010, passant à 1.30, ce qui représente environ 1/3 de poste en moins pour un collège de 500 élèves. Le Loiret est très lourdement touché par la politique de réduction de l'emploi public ; les conditions d'enseignement vont continuer à se dégrader. Sur les 56 collèges du département, 21 perdent des élèves, 8 sont à effectifs stables. Parmi les 27 établissements dont le nombre d'élèves augmente, une dizaine voit la dotation horaire en baisse ou seulement maintenue.

Les établissements n'auront plus aucune marge de manœuvre pour assurer les dispositifs nécessaires à l'amélioration des conditions d'étude des collégiens. Les équipes devront faire des choix : des dédoublements dans les matières expérimentales, le maintien de la section européenne, de la DP3, voire des PPRE. Les effectifs par division augmenteront à coup sûr. Par exemple, au collège de Saran, si les collègues n'acceptent pas de faire la Section Européenne en HSA, le principal fermera la section.

Nous appelons d'ailleurs les collègues à la plus grande vigilance sur la répartition de la DGH : les conseils d'administration doivent être réunis et informés des suppressions et éventuelles créations de postes. Le décret sur les EPLE que nous dénonçons renforce le pouvoir du chef d'établissement au détriment du travail collectif et responsable des équipes éducatives.

Nous alertons aussi les collègues sur le nombre d'HSA qui reste élevé dans le Loiret alors que le nombre de postes diminue. Nous leur rappelons qu'une seule HSA est imposable et que les HSA sont d'autant plus inadmissibles quand des collègues de l'établissement doivent compléter leur service ailleurs.

Nous souhaiterions, pour terminer sur le second degré, attirer votre attention sur plusieurs sujets :

- les collègues sont très inquiets sur la mise en place de la future seconde, le devenir des sections européennes et sur les enseignements d'exploration mis en place dans les lycées de secteur. Quelles informations sûres et précises peut-on avoir à ce sujet ?
- la fermeture du collège La Bolière à La Source induit des mesures de carte scolaire. Quelles seront les conséquences de l'affectation des stagiaires sur des emplois définitifs sur le mouvement des personnels ? Les collègues en mesure de carte scolaire seront affectés après les stagiaires, ce qui ne peut que légitimement les inquiéter.
- En groupe de travail, nous avons posé des questions sur l'internat du collège de Villemandeur. Il semble que le recrutement pose problème : comment fonctionne la commission de recrutement ? sur quels critères ? L'internat, dont la capacité est de 40 places, n'est pas plein. Le manque de personnels (un AED et un seul CPE) induit-il ce faible recrutement ? S'oriente-t-on vers un internat d'excellence avec la création de la section sportive ? Comment cet internat peut-il aussi remplir sa mission sociale ?
- La situation du remplacement est toujours très difficile. Ainsi, par exemple, le SNEP vous a écrit en Octobre dernier pour dénoncer la situation du collège de Pithiviers (2 profs d'EPS non remplacés pendant 7 semaines), et a demandé une audience sur le sujet des remplacements. Ce courrier est resté sans réponse à ce jour.
- Nous nous inquiétons sur les moyens de surveillance dont les chiffres non encore officiels laissent craindre une forte baisse.